



Législation relative aux licences de Vendeur général : Éléments clés et conseils pédagogiques pour vous aider à comprendre les réglementations

Est-ce que vous vendez, louez ou proposez de vendre ou de louer des biens ou des services, à l'exclusion de la nourriture, dans un lieu public tel que la rue ou le trottoir ?

À propos de la loi sur les licences de Vendeur général :

- Il n'y a pas de limite au nombre de licences délivrées aux vétérans, à leur(s) survivant(s), conjoint(e) ou partenaire. Le nombre de licences délivrées aux individus qui ne sont pas des vétérans est limité à 853.
- Les vendeurs généraux qui détiennent une licence de vendeur spécialisé Citywide (Ville entière) (jaune) ou une licence de vendeur pour la zone Midtown centre (bleue) peuvent vendre dans certaines zones restreintes et ont priorité sur les emplacements par rapport aux autres vendeurs. Ces licences sont destinées aux vétérans souffrant d'un handicap lié au service. Le nombre de licences bleues est limité à 105. Le nombre de licences jaunes pouvant être émises est illimité.
- Vous n'avez pas besoin d'une licence de Vendeur général pour vendre des articles couverts par le Premier amendement, y compris des supports écrits (journaux, périodiques, livres, brochures) et des œuvres d'art (peintures, photographies, gravures, sculptures, peintures sur visage, ballons en forme d'animal). Vous devez respecter les réglementations relatives à la vente, même si vous n'avez pas besoin d'une licence de Vendeur général.

Pour vous faciliter la tâche, chaque catégorie ci-dessous comprend la section correspondante de la loi et/ou de la règle, vous pouvez donc vous y référer pour plus d'informations. La CLÉ ci-dessous décrit les citations légales et les symboles utilisés dans ce document.

Ce document ne s'applique pas aux vendeurs de nourriture, aux vendeurs qui opèrent dans ou à proximité d'un parc de la ville ni aux cireurs de chaussures.

CLÉ
NYC Code : Code administratif NYC
RCNY : Règles de la ville de New York
§ : Section
§§ : Sections

Licences	
1	<p>Vous devez avoir une licence de General Vendor valide accordée par le Department of Consumer and Worker Protection (DCWP, formerly Consumer Affairs).</p> <p>Conseil : La vente de nourriture nécessite une licence du Department of Health and Mental Hygiene.</p> <p>Conseil : la vente de marchandises lors d'une foire de rue autorisée (par ex., une foire de rue, une fête de quartier ou un festival) nécessite un Temporary Street Fair Vendor Permit.</p> <p>NYC Code §20-453</p>
2	<p>Les vendeurs généraux doivent porter leur licence DCWP de manière à ce qu'elle soit visible en permanence par le public et les agents de forces de l'ordre (p. ex., les agents de police sanitaire, les agents de police).</p> <p>Conseil : les titulaires de licence spécialisée bleue et jaune doivent porter leur licence de Vendeur général (blanche) et leur licence spécialisée.</p> <p>6 RCNY §2-309</p>



Législation relative aux licences de Vendeur général :

Éléments clés et conseils pédagogiques pour vous aider à comprendre les réglementations

Emplacement	
Zone interdite à tous les vendeurs sans exception	
3	<p>Vous ne pouvez pas vendre dans la « zone du World Trade Center » décrite ci-dessous (y compris les rues limitrophes) à Manhattan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limite est : côté est de Broadway • Limite sud : côté sud de Liberty Street • Limite ouest : côté ouest de West Street • Limite nord : côté nord de Vesey Street
NYC Code §20-465(g)(2)	
4	<p>Vous ne pouvez pas vendre à moins de 3 mètres des coins de rue, des entrées et sorties de métro ou des allées privées.</p>
NYC Code §20-465(e)	
5	<p>Vous ne pouvez pas vendre à moins de 1,5 mètre) des abris de bus, des kiosques à journaux, des bornes téléphoniques publiques ou WiFi, ou des rampes d'accès pour personnes handicapées.</p>
NYC Code §20-465(q)	
6	<p>Vous ne pouvez pas vendre à moins de 6 mètres des terrasses des cafés ou des stands Stoop Line.</p>
NYC Code §20-465(q)	
7	<p>Vous ne pouvez pas vendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans un arrêt de bus, une station de taxi ou sur le trottoir à côté d'une zone « no standing » proche d'un hôpital ; • sur un terre-plein central à moins que le terre-plein central soit un centre commercial ou une place piétonne (qui offre un espace pour que les piétons puissent marcher) ; • sur les grilles de ventilation, les grilles de métro, les portes de cave, les enceinte souterraine de transformateurs ou les regards.
NYC Code §§20-465(e), 20-465(i), 20-465(m)	
Emplacement	
Zones réservées aux vendeurs disposant d'une licence spécialisée et aux vendeurs concernés par le Premier amendement	
<p>Tous les vendeurs, y compris les individus vendant des articles couverts par le Premier amendement, tels que des documents écrits et des illustrations, doivent respecter toutes les autres exigences figurant dans ce document.</p> <p>Voir la page 1 pour connaître les articles couverts par le Premier amendement.</p>	
8	<p>Vous devez avoir une licence spécialisée bleue pour vendre dans la zone ci-dessous (y compris les rues limitrophes) à Manhattan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limite est : 2nd Avenue • Limite sud : 30th Street • Limite ouest : 9th Avenue et Columbus Avenue • Limite nord : 65th Street
NYC Code §20-465(g)(1)	



Législation relative aux licences de Vendeur général :

Éléments clés et conseils pédagogiques pour vous aider à comprendre les réglementations

9	<p>Vous devez avoir une licence spécialisée bleue ou jaune pour vendre dans la zone ci-dessous (y compris les rues limitrophes) à Flushing, Queens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limite est : côté est d'Union Street • Limite sud : côté sud de Sanford Avenue • Limite ouest : côté ouest de College Point Boulevard • Limite nord : côté nord de Northern Boulevard
NYC Code §20-465(g)(4)	
Présentation	
10	<p>Vous devez respecter les règles de présentation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre présentoir (p. ex., table, chariot, support) ne doit pas mesurer plus de 2,4 mètres de long, 0,9 mètre de profondeur et 1,5 mètre de haut. • Les présentoirs horizontaux doivent être placés à au moins 0,6 mètre du sol. • Les présentoirs verticaux doivent être situés à au moins 0,3 mètre du sol. <p>Conseil : Vous ne pouvez pas placer des articles à vendre directement sur le trottoir ou sur une couverture, un plateau ou un morceau de carton sur le trottoir.</p> <p>Conseil : Vous ne pouvez utiliser l'espace situé juste sous votre présentoir que pour stocker des articles à vendre.</p>
NYC Code §§20-465(b), 20-465(n)	
11	<p>Vous devez laisser un espace dégagé d'au moins 3,65 mètres de large sur le trottoir pour les piétons.</p> <p>Conseil : la distance est mesurée entre la limite de propriété et toute obstruction du trottoir (p. ex., supports à vélos, bornes d'incendie, panneaux de signalisation) ou, s'il n'y a pas d'obstacles, jusqu'au bord du trottoir.</p>
NYC Code §20-465(a)	
12	<p>Votre chariot ou support doit être accolé au trottoir.</p>
NYC Code §20-465(a)	
13	<p>Votre chariot ou support et les marchandises que vous vendez doivent être situés à au moins 6 mètres de l'entrée ou de la sortie de tout bâtiment.</p>
NYC Code §20-465(d)	
14	<p>Votre chariot/support, véhicule, les marchandises que vous vendez et tout autre objet lié à votre vente ne peuvent toucher aucun bâtiment ni aucune structure (p. ex., lampadaires, horodateurs, boîtes aux lettres, poteaux de signalisation routière, bornes d'incendie, boîtes d'arbres, bancs, abribus, poubelles ou barrières de circulation).</p>
NYC Code §20-465(c)	
Autre	
15	<p>Les produits que vous vendez ne doivent pas se trouver dans un véhicule à moteur parké ou garé en double file.</p>
NYC Code §20-465(o)	
16	<p>Vous ne pouvez pas utiliser d'électricité ou d'équipement de production d'électricité ou d'appareils, de dispositifs ou de machines fonctionnant au pétrole ou au gaz.</p> <p>Conseil : vous ne pouvez pas utiliser d'équipement fonctionnant à l'aide d'un cordon d'alimentation.</p> <p>Conseil : vous pouvez utiliser un équipement alimenté par batterie.</p>
NYC Code §20-465(p)	



Législation relative aux licences de Vendeur général :

Éléments clés et conseils pédagogiques pour vous aider à comprendre les réglementations

17	<p>Si votre chariot ou stand se trouve sur la chaussée (par ex., dans des espaces de stationnement), vous devez respecter toutes les lois sur la circulation et le stationnement.</p> <p>Conseil : vous ne pouvez pas vendre sur la chaussée s'il y a une zone de sécurité ou si vous vous trouvez à moins de 4,6 mètres d'une borne d'incendie.</p> <p>NYC Code §20-465(f); 6 RCNY §2-304(c)</p>
Affichage du prix	
18	<p>Pour tous les articles proposés à la vente, vous devez indiquer le prix, hors taxes, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• sur un article individuel avec un tampon ou une étiquette OU• sur un panneau clairement visible à l'endroit où l'article est présenté. <p>6 RCNY §2-307(b)</p>
Reçus	
19	<p>Vous devez fournir un reçu portant un numéro de série pour tout article acheté par un client. Le reçu doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none">• La date d'achat• La somme totale et les taxes payées• La description de l'article• Votre numéro de licence de Vendeur général• Une déclaration selon laquelle les plaintes peuvent être adressées au DCWP, comprenant l'adresse et le numéro de téléphone du DCWP's (311) <p>Conseil : vous devez remettre aux agents de la police sanitaire une copie d'un reçu d'une vente effectuée plus tôt dans la journée immédiatement sur demande.</p> <p>6 RCNY §2-307</p>

Pour en savoir plus : **Consultez le site** nyc.gov/BusinessToolbox | **Contactez le 311** (212) NEW-YORK (hors de NYC)

Ce document est fourni à titre informatif uniquement, il n'est pas exhaustif et ne constitue pas un avis juridique. Les entreprises de la ville de New York doivent se conformer à toutes les lois et règles fédérales, nationales et municipales pertinentes. Les entreprises sont responsables de connaître et de se conformer aux réglementations en vigueur qui concernent leurs affaires.